

Chemin des Journaux - Acquisition de terrain à Mme BARBOTTE

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon souhaite entreprendre rapidement l'élargissement du chemin des Journaux au droit de la propriété BARBOTTE.

Pour cela, elle doit acquérir une surface de 0 a 68 au prix de 220 F le m², soit un total de 14 960 F.

Par ailleurs, la Ville s'engage à :

- reconstruire un mur de soutènement en béton au droit du terrain qu'elle a acquis,
- réaliser de l'enduit sur toute la longueur du mur de soutènement,
- fournir et poser un grillage à l'identique sur toute la longueur du mur.

La dépense de 14 960 F sera imputée au chapitre 922.210.00501.30100.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition. La régularisation foncière sera faite par un acte administratif.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser l'acquisition à Mme BARBOTTE aux conditions définies ci-dessus et autoriser M. le Maire à signer l'acte administratif à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.